

# MAIRIE DE MEIGNEUX

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du 9 Avril 2021*

---

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

Présents : Mme Véronique SAMSON, Maire

Pascal PATUREAU, Éric MARCHERAT, Estelle BOUTONNET, Julien CASSATA, Mario MENDES, Rosina CAPICCHIONI, Denis BARRAY, Laetitia CHAPELLE, Sandrine DESMAREST, Christophe CHAPELLE.

Absent : aucun

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 à la Salle Communale afin de respecter les conditions de sécurité sanitaire liées à la COVID-19.

Elle propose au conseil municipal de modifier un point à l'ordre du jour du conseil municipal afin d'approuver les comptes administratifs des différents budgets 2020.

☞ Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

---

- ***APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 06 NOVEMBRE 2020 ET DU 15 JANVIER 2021***

Les comptes rendus des séances du 06 novembre 2020 et du 15 janvier 2021 sont approuvés à l'unanimité des membres du conseil

- ***2021-04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2020***

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par M Chakib BAITA et Mme Martine LAVALETTE, receveurs municipaux.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Véronique SAMSON, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que M Chakib BAITA et Mme Martine LAVALETTE, receveurs municipaux, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Commune.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- ***2021-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE 2020***

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Pascal PATUREAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune, dressé par Véronique SAMSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2020	27 561.23	-167 053.27
Résultat de clôture antérieur	290 794.74	125 876.60
Résultat de Clôture 2020	318 355.97	-41 176.67

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Hors de la présence de Véronique SAMSON, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• **2021-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2020**

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par M Chakib BAITA et Mme Martine LAVALETTE, receveurs municipaux

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Véronique SAMSON, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que M Chakib BAITA et Mme Martine LAVALETTE, receveurs municipaux, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du budget de l'assainissement.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2020, par les receveurs municipaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **2021-07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2020**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Pascal PATUREAU, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2020, dressé par Véronique SAMSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice 2020	-4 788.69	- 4 052.88
Résultat de Clôture antérieur	38 575.63	63 506.87
<b>Résultat de Clôture 2020</b>	<b>33 786.94</b>	<b>55 466.99</b>
Restes à réaliser		-20 587.00 +16 600.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Hors de la présence de Véronique SAMSON, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• **2021-08 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU CCAS DE 2020**

Concernant l'approbation du compte de gestion établi par M Chakib BAITA et Mme Martine LAVALETTE, Receveurs municipaux

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant que M. BAITA et Mme LAVALETTE, receveurs, ont normalement géré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances du C.C.A.S.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

• **2021-09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU CCAS DE 2020**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Pascal PATUREAU, délibérant sur le compte administratif du budget du CCAS de l'exercice 2020, dressé par Véronique SAMSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT
Résultat de Clôture 2019	998.87
Résultat exercice 2020	-37.00
<b>Résultat de Clôture 2020</b>	<b>961.87</b>

2. Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3. Déclare toutes les opérations de l'exercice de 2020, définitivement closes et les crédits annulés.

Hors de la présence de Véronique SAMSON, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• **2021-10 AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 561.23€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Résultat de l'exercice 2020 :	27 561.23€
Résultats antérieurs reportés :	290 794.74
Résultat de fonctionnement cumulé :	318 355.97
Intégration du résultat du CCAS 2020 suite à sa dissolution	961.87
Affectation en réserves en investissement R1068	41 176.67
Affectation à l'excédent reporté R002	278 141.17

• **2021-11 VOTE DES TAXES LOCALES 2021**

En l'application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le taux départemental de 18% se rajoute donc au taux communal.

Compte tenu que le taux communal n'a pas augmenté depuis 2010 et que les pertes constantes des dotations de l'Etat se poursuivent, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer comme suit le taux de chacune des trois taxes :

- Foncier bâti	=	39.20 %
- Foncier non bâti	=	44.33 %
- C.F.E.	=	20.25 %

• **2021-12 ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour 2021 la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 3414 € révisée selon l'indice du coût de la construction, avec pour indice de référence : 1765 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

• **2021-13 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE REGISTRES D'ETATS CIVILS**

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de restaurer certains documents appartenant au fonds des archives de la commune.

Ces documents sont quatre registres Paroissiaux de :

- 1716 à 1740
- 1761 à 1775
- 1776 à 1790
- 1791 à An IV

Afin de permettre la restauration de ces archives, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à Monsieur le Président du Conseil départemental l'attribution d'une subvention s'élevant à 50% du montant hors taxe des travaux qui seront réalisés.

• **2021-14 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité,

le Budget Primitif 2021, équilibré comme suit

	MONTANT
SECTION FONCTIONNEMENT	467 451.17 €
SECTION INVESTISSEMENT	303 062.83 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		
002	Résultat d'exploitation reporté	278 141,17
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	300,00
73	Impôts et taxes	108 804,00
74	Dotations et participations	74 245,00
75	Autres produits de gestion courante	4 650,00
77	Produits exceptionnels	1 311,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>467 451,17</b>

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	149 017,99
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 451,00
014	Atténuations de produits	17 569,00
023	Virement à la section d'investissement	161 183,18
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 936,00
65	Autres charges de gestion courante	72 886,00
66	Charges financières	408,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>467 451,17</b>

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	161 183,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 936,00
10	Immobilisations corporelles	45 993,67
13	Subventions d'investissement	91 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>303 062,83</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	167 053,27
16	Emprunts et dettes assimilées	4 956,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	2 403,00
21	Immobilisations corporelles	128 650,58
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>303 062,83</b>

- **2021-15 BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité,

le Budget Primitif de l'assainissement 2021, équilibré comme suit

	<b>MONTANT</b>
SECTION FONCTIONNEMENT	58 137,94 €
SECTION INVESTISSEMENT	872 464,00 €

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		
002	Résultat d'exploitation reporté	33 786,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	951,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	23 400,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 137,94</b>

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	44 568,94
014	Atténuations de produits	755,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 274,00
66	Charges financières	540,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 137,94</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 274,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 100,00
13	Subventions d'investissement	505 090,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 000,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>872 464,00</b>

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	951,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 311,00
20	Immobilisations incorporelles	49 087,00
21	Immobilisations corporelles	818 115,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>872 464,00</b>

Mme le Maire précise aux membres du conseil que le budget primitif n'étant pas figé, elle propose d'affecter la somme maximale de 350 000€ au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées afin de financer les travaux de restauration de station d'épuration. Cette somme ne sera révisée en temps voulu.

- **2021-16 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Croix Rouge	=	30.00 €
- Ecole de musique de l'orchestre d'harmonie de Nangis	=	30.00 €
- Club aéromodéliste Châtenay	=	30.00 €
- Chœur du Montois de Donnemarie	=	30.00 €
- Nangis Natation	=	60.00 €
- Service d'aide Bassée Montois	=	30.00 €
- Divers	=	40.00 €

- **2021-17 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2020 à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Meigneux et à l'Association Meigneusiennes d'Initiative (AMI).

L'Elu membre du bureau de l'AMI ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-pompiers de Meigneux	=	150.00 €
- Association Meigneusiennes d'Initiative	=	800.00 €

- **2021-18 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5216-5 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°15, du 18 mars 2013, portant création de la communauté de commune de la Bassée-Montois ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/n°68, du 29 juin 2018, portant modification des statuts de la communauté de communes de la Bassée-Montois ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°12, du 6 février 2020, portant modification des statuts de la communauté de communes de la Bassée-Montois ;

**Vu** la délibération n°11-03-02-20 du Conseil communautaire du 4 février 2020, portant approbation du schéma directeur d'itinéraires cyclables et précisant que la réalisation de la partie d'itinéraire n°1 entre Bray-sur-Seine et Passy-sur-Seine sera optionnelle ;

**Vu** la délibération n°D\_2021\_1\_1 du Conseil communautaire du 26 janvier 2021, approuvant le transfert de la compétence voirie et la modification des statuts de la communauté de communes Bassée Montois ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Bassée Montois,

**après en avoir délibéré à 1 voix contre et 10 voix pour, décide :**

**ARTICLE 1** : d'approuver les statuts de la Communauté de communes Bassée Montois tels qu'annexés à la présente délibération

**ARTICLE 2** : d'approuver la modification statutaire de la Communauté de communes de la Bassée-Montois pour le 09 avril 2021 ;

**ARTICLE 3** : d'émettre le vœu que, dans l'intérêt communautaire, cette compétence soit strictement limitée aux itinéraires du schéma directeur cyclable ;

**ARTICLE 4** : de charger Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet et aux Maires des communes membres.

- **2021-19 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

**Vu** la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-les-Nemours ;

**Vu** la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

**Vu** la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour et 3 abstentions :**

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### ➤ **Concernant l'agent d'entretien communal :**

- Mme le Maire présente un point sur la situation de l'employé communal M. Cornil poursuit sa période de préparation au reclassement. Il a participé à un stage d'immersion de 15 jours sur la commune de Provins et à différentes formations en visioconférence et en présentiel.

### ➤ **Concernant l'emploi d'été**

A la vue du budget communal, assez limité, un seul emploi saisonnier sera pourvu pour cet été.  
Une candidature a déjà été déposée en mairie.

### ➤ **Concernant la station d'épuration**

- Suite au Passage du SATESE fin mars, le technicien a relevé quelques anomalies de fonctionnement qui nécessitent un 2<sup>ème</sup> passage en semaine afin de contrôler l'installation.

Mme le Maire demande à M. Barry, de procéder à deux passages par semaine afin de vérifier que l'aérateur n'est pas disjoncté.

- Mme le Maire demande à M. Cassata de se renseigner directement auprès de Veolia afin de savoir s'il existe au sein de leur entreprise une prestation relative à l'entretien et le désherbage de la future station d'épuration (désherbage des roseaux).

### ➤ **Concernant Pâques**

- Les décorations du village ont une nouvelle fois fait l'unanimité et attirées beaucoup de promeneurs. Un article élogieux publié dans la République favorisant son succès. Mme le Maire remercie une nouvelle fois les bénévoles de leur participation à cette opération.

Elle sollicite l'aide des conseillers municipaux pour aider au rangement des décors le samedi 17 avril à 14h 30.

- La chasse aux œufs n'ayant pas été organisée du fait des restrictions sanitaires, Mme le Maire et Mme Desmarest distribuerons des sachets de chocolats aux enfants de la commune âgés de 0 à 11 le samedi 10 avril.

- **Concernant les panneaux de rues du village,**
  - Mme le Maire sollicite l'aide de ses conseillers afin d'installer les nouveaux panneaux.  
M. Denis Barry se propose d'effectuer la tâche.
- **Concernant la journée de nettoyage des rues de Meigneux**
  - Prévue le 26 juin après-midi, Mme le Maire demande aux conseillers comment organiser cette journée.  
Il est proposé de répartir les bénévoles selon différentes tâches : balayage des caniveaux, ramassage des déchets dans et aux abords du village, etc et de terminer cette opération par le feu de la Saint Jean si les conditions sanitaires le permettent.
- **Concernant le chemin de Valjouan**

Mme le Maire propose d'organiser une réunion avec plusieurs conseillers afin d'étudier les différents documents qu'elle a reçu en mairie.  
Mesdames BOUTONNET, DESMAREST et Messieurs MARCHERAT, MENDES et PATUREAU souhaitent y participer.
- **Concernant les élections régionales et départementales des 13 et 20/6/2021**

N'ayant pas encore les instructions définitives sur l'organisation des bureaux de vote ou sur la tenue de ces élections, Mme le Maire propose aux conseillers de définir dès à présent la permanence des bureaux de vote.  
S'il y a la nécessité de mettre en place 2 bureaux de vote bien distincts (un pour les départementales et un pour les régionales), des habitants seront sollicités afin d'organiser les permanences.
- **Concernant l'antenne de radio téléphone**

Mme le Maire informe les membres qu'elle appelle très régulièrement la personne en charge de la mise en place du projet. Celle-ci nous informe que le dossier se trouve à l'instruction chez l'architecte d'Orange.
- **Concernant les poteaux électriques disposés au sol, rue de la Vallée Gobin**

Le SDESM devant remplacer la ligne électrique de la rue jusqu'à la station de pompage, les poteaux sont posés provisoirement dans l'attente des travaux.

Séance levée à 23h00

Vu par Nous pour affichage, le 13 Avril 2021.

Véronique SAMSON, Le Maire